

# Règlement de l'école et consignes de vie à l'intention des parents

L'école est un lieu où l'on apprend à vivre ensemble en société. Le règlement s'appuie sur les valeurs inscrites dans le Projet Educatif Lasallien. Comme toute école catholique, le Groupe Scolaire Jeanne d'Arc La Salle a pour mission de proposer les valeurs de l'Évangile. En respectant ces quelques règles simples, la vie à l'école sera agréable, efficace et porteuse d'éducation.

## Absences

- En cas d'absence, les parents doivent avertir l'école par téléphone le matin même et justifier l'absence par écrit sur le cahier de correspondance, pour un élève d'élémentaire.
- Pour quitter seul l'école ou partir avec une autre personne, aux horaires des sorties, une autorisation écrite doit être notée sur le carnet de correspondance sinon l'enfant reste à l'école
- Les demandes d'autorisation de sortie au cours de la journée ne seront accordées qu'exceptionnellement pour un motif grave ou médical et à condition qu'on vienne chercher l'enfant. En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école.
- Le directeur a l'obligation de signaler les absences répétées et non-justifiées auprès des services académiques.
- Les parents se tiennent informés sur le travail effectué durant l'absence.

## A.P.E.L.

C'est votre association de parents. Chaque famille y a sa place en tant que partenaire de l'école. Y prendre part, c'est participer à la vie de l'école.

## Cantine

C'est un service rendu aux familles. Un mauvais comportement répété de l'enfant peut aboutir à l'exclusion de ce service.

## Changement

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé par écrit au directeur, dans les plus brefs délais. Pour toute modification du statut externe ou demi-pensionnaire, vous devez rencontrer le directeur.

## Dégradations

Les dégâts volontairement causés par les enfants aux locaux ou au matériel scolaire sont à la charge de leurs parents.

## Elève

Lorsque l'enfant entre à l'école, il remplit sa fonction d'élève.

Il est important, pour qu'il prenne cette responsabilité avec sérieux et sérénité :

- que les séparations journalières d'avec les parents se fassent d'une manière simple et brève
- que l'élève porte lui-même son cartable ( goûter, affaires de sport, vêtement ...)
- qu'il dise bonjour aux personnes qui l'accueillent à son arrivée
- qu'il arrive en tenue vestimentaire correcte et propre, simple, marquée à son nom, et adaptée à la météo. Vernis à ongles, tongs, sont interdits.

Un enfant d'élémentaire doit connaître le règlement de l'élève donné en début d'année.

## Goûter

Les goûters doivent rester simples et pratiques.

Par mesure d'hygiène et de sécurité les chewing-gums et les sucettes sont interdits. Les bonbons ne constituent pas un goûter.

## Horaires

Les horaires sont à respecter impérativement car tout retard perturbe la classe, quelque soit le niveau.

Une surveillance est assurée dix minutes avant et après les cours par l'un des enseignants.

En aucun cas, un enfant ne doit être déposé sur la cour ou dans la classe si un adulte responsable n'est pas présent.

Une journée trop longue n'est pas bonne pour votre enfant. Nous vous conseillons de n'utiliser qu'un service de garderie, matin ou soir.

## Liaison Ecole / Famille

Afin de faciliter l'échange d'informations Ecole / Parents, vous devez consulter très fréquemment le cahier de correspondance qui doit toujours rester dans le cartable et le signer à chaque nouveau message. Vous pouvez aussi utiliser ce carnet pour passer des informations à l'enseignant, prendre rendez-vous...

Si vous désirez vous informer du travail et du comportement de votre enfant, vous pouvez rencontrer les enseignants en dehors des heures de cours et sur rendez-vous.

Pour tout conflit entre enfants, pendant le temps scolaire, les parents ne sont pas autorisés à le résoudre dans la cour ni sur le trottoir. Par contre vous avez le droit d'en discuter avec l'enseignant de votre enfant afin de trouver ensemble des solutions dans le respect de chacun

Le directeur est disponible pour vous rencontrer, à condition de prendre rendez-vous quelques jours auparavant.

Le bon fonctionnement de nos rencontres est le premier signe de notre souci mutuel de faire progresser l'élève le plus efficacement possible dans l'établissement.

### **Sanctions**

La sanction est une occasion donnée à l'élève de se remettre en question afin de progresser ; Ce peut être :

- Une simple punition
- Si le comportement ne progresse pas, le conseil d'équipe éducative peut donner un avertissement avec punition, tâche d'intérêt général, exclusion de la classe, mais peut décider aussi un renvoi temporaire ou définitif.

### **Santé**

Le personnel éducatif n'est pas habilité à donner des médicaments.

Afin d'éviter la prolifération des poux, surveiller régulièrement la chevelure de votre enfant et prévenir l'enseignant immédiatement.

### **Sécurité**

Tout objet dangereux sera confisqué.

L'accès des classes est interdit après la sortie des classes ( à l'enfant de bien préparer son cartable ).

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

### **Sorties**

A l'occasion des sorties, nous tenons à ce que les élèves aient un comportement digne de l'éducation que nous entendons transmettre. L'école Jeanne d'Arc est aussi jugée sur l'attitude que chacun peut avoir « hors les murs ». Un enfant dont le comportement ne convient pas lors d'une sortie pourra être privé de la sortie suivante.

### **Vol**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets et de bijoux de valeur.

### **En conclusion**

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, cependant durant le temps scolaire les enseignants et le personnel éducatif prennent le relais .

En cas de désaccord avec l'un ou l'autre des membres de l'école, il est important de dialoguer avec l'intéressé avant d'entrer dans une polémique qui pourrait nuire à l'école et à ceux qui la fréquentent.

Ce règlement que vous approuvez vous engage. Si vous ne le respectez pas, c'est que l'école ne correspond plus à vos attentes, et il faudra alors peut-être reconsidérer la scolarisation de votre enfant dans cette école.

La confiance est la clef de notre collaboration à l'éducation de votre enfant. Nous vous en remercions.

L'Equipe Educative